

01 Mars 2011

aCéa

Société anonyme au capital de 300 960 Euros

Siège social : 28 Rue du Carrousel – Parc de la Cimaie

– 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

RCS LILLE B 326 637 204

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE
DU 07 JANVIER 2011**

I

Le sept janvier de l'an deux mille onze , à onze heures, les actionnaires de la société aCéa société anonyme au capital de 300 960 € divisé en 20 064 actions de 15 €, se sont réunis à VILLENEUVE D'ASCQ, 28 rue du Carrousel, Parc de la Cimaie , en assemblée générale ordinaire, sur convocation du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. Christophe SEGARD, Président Directeur Général.

Mme Véronique HOTTIN –DOUCHET et Mme Audrey CRENU–GUGGINO , acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

M. Cedric TOULEMONDE est désigné comme secrétaire.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent l'intégralité des actions, soit plus du quart des actions composant le capital social ; qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

M. le Président constate que M. Thierry LANCESSEUR, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent, excusé.

II

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Copies et récépissés postaux de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes titulaire.
2. La feuille de présence signée des membres du bureau.
3. Le rapport du conseil d'administration.
4. La lettre de démission de M. Christian CHOUNAVELLE.

JPV

5 . Le texte des résolutions proposées par le conseil d'administration.

Puis, le président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

III

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du conseil d'administration ;
- Distribution exceptionnelle de dividendes par prélèvement sur le report à nouveau ;
- Démission –nomination d'un administrateur ;
- Pouvoirs.

Puis, le président présente le rapport du conseil d'administration.

Il ouvre ensuite la discussion.

Un large débat s'instaure entre les actionnaires.

Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

IV

////////////////////////////////////
////////////////////////////////////
////////////////////////////////////

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Christian CHOUNAVELLE de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 2011 et lui donne quitus de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de M. Christian CHOUNAVELLE, démissionnaire, M. Jean-Philippe VAN DIJK demeurant 33 rue Alphonse MERCIER à 59000 LILLE né le 28 mai 1968 à LILLE (Nord), pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur , soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

JYV

Cette résolution est adoptée à la majorité.

M. Jean-Philippe VAN DIJK déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, établi par le président, a été signé par lui et le nouvel administrateur.

Le président Christophe SEGARD	
M. Jean-Philippe VAN DIJK	« bon pour acceptation des fonctions d'administrateur » <i>bon pour acceptation des fonctions d'administrateur</i> 